

Fwd: contribution dossier PLU**annick le mentec** <ann.lementec@gmail.com>samedi 1 septembre 2018 à 22:15 réceptionÀ : enquetepublique.stphilibert@orange.frCc : contact@stphilibert.fr

st phil PLU aout 2018.doc

18 Ko

----- Forwarded message -----

From: **annick le mentec** <ann.lementec@gmail.com>

Date: sam. 1 sept. 2018 à 22:11

Subject: contribution dossier PLU

To: <enquetepublique.stphilibert@orange.sfr>

Madame la présidente je vous prie de considérer ma contribution en tant que riveraine de la station d'épuration de St philibert et du ruisseau détruit par les rejets de celle ci .

le 1er septembre 2018

cordialement

Annick le Mentec

A Madame la présidente de la commission d'enquête du PLU de ST PHILIBERT

contribution à enquête publique PLU ST PHILIBERT 2018

Annick le Mentec

pont er lenn

56740 Locmariaquer

STEP :

En février 2017 le conseil d'état à la suite d'un jugement a mis en demeure AQTA communauté de communes à reprendre le dossier de création de la station d'épuration de KERRAN , remettant en cause la création, l'implantation de la station et le lieu de rejet de l'effluent – aujourd'hui déplacé mais toujours impactant fortement la qualité des eaux du golfe et d'un étang privé de petite dimension siège d'une grande biodiversité inclus dans Natura 2000.

Comment un PLU proposant 360 nouvelles habitations, jouxtant deux communes Locmariaquer et Crach avec des projets d'urbanisation de même taille pourrait être validé sans révision et « mise à la loi » de l'usine de traitement des eaux usées dans un paysage déjà saturé par les fréquentations estivales ?

Analyse environnementale :

le rapport d'évaluation environnementale reprend certes l'obligation faite de revoir le point de rejet de la STEP mais ne donne aucun élément sur l'efficacité de cette STEP quand à la qualité conformité des rejets – plusieurs centaines de m³/h . Une partie des analyses connues sur la qualité du rejet est non conforme pour 2016 , on ne connaît pas les résultats d'analyse de 2017 et 2018.

Extension d'urbanisation

comment envisager une telle extension sur la ZA KERRAN en l'absence de mesure de qualité de l'air dans cette zone fortement concernée par des émanations d'activité de fabrication et manipulations de matériaux exigeant des mesures de protection spécifiques (peintures , solvants , résines ..) pour la santé.

Recevez, Madame, mes salutations respectueuses.

Annick le Mentec